

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

CLUB DE GYMNASTIQUE 'LA GAILLARDE asbl'



1. Conditions d'admission :
 - Avoir l'autorisation de ses parents ou tuteur pour les gymnastes de moins de 18 ans.
 - Avoir rempli et signé le bulletin d'inscription. Sa signature entraîne l'acceptation du présent règlement.
 - Être en ordre de cotisation.
 - Satisfaire aux conditions d'admission d'un cours (spécifique au cours choisi).
2. Le gymnaste a droit à deux cours d'essai. Un montant de **50 €** devra être payé avant le tout premier cours d'essai pour des raisons d'assurance. **Ce montant ne sera pas remboursé.**
3. Le règlement de la cotisation annuelle se fera uniquement par virement bancaire sur le compte **BE96 0012 9191 4405 avec en communication obligatoire « COT20xx-20yy + nom prénom(s) de l'enfant + nom du cours »** (p.ex. « COT2015-2016 DUPONT Jeanne GAF Loisirs P1-P2-P3 » pour la saison 2015-2016 de la gymnaste Jeanne Dupont). Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le conseil d'administration (CA). Ce montant est dû après le 2^{ème} cours d'essai et ce avant le 31 décembre pour les personnes débutant en septembre. Pour les personnes débutant en cours d'année, la cotisation sera calculée au prorata des mois restant à partir de la mi-novembre, la saison étant divisée en 10 mois égaux : **50 € + (montant annuel-50) * n/10** où n est le nombre de mois restant dans la saison. La cotisation sera, dans ce cas, due pour la fin du mois suivant l'inscription.
4. Les membres qui ne sont pas en ordre de cotisation ne pourront plus participer aux cours. **En cas de démission ou d'exclusion, la cotisation reste due et ne fera l'objet d'aucun remboursement, même si elle a été réglée en totalité.** Dès que les membres sont en règle d'admission, ils sont automatiquement couverts suivant les normes de la police d'assurance pour les accidents occasionnés lors des séances de gymnastique et des manifestations organisées par le Club ou auxquelles le Club adhère.
5. **⚠ Informations importantes pour tous les groupes compétition :**
 - L'achat du maillot du club est obligatoire.
 - Aucune inscription en compétition ne sera validée sans le règlement complet de la cotisation.
6. Les gymnastes sont tenus d'assister régulièrement aux cours. Toute absence prolongée pour maladie sera justifiée par certificat médical. Chaque gymnaste ou parent prévient son entraîneur en cas d'absence. Si l'irrégularité des présences d'un gymnaste nuit à l'évolution technique du groupe, l'entraîneur enverra un rappel de présence endéans les 15 jours. Si aucune suite favorable n'était donnée, ce gymnaste pourrait se voir exclu du cours.
7. Les gymnastes sont tenus de participer aux fêtes et compétitions organisées par le club et à celles organisées par la Région et la Fédération pour autant que le club y participe.
8. Les membres sont tenus de se présenter en tenue sportive pour l'entraînement et d'avoir leur matériel avec eux (maniques, sangles, serre-poignets). Il est conseillé aux gymnastes de se couvrir de trainings ou de vêtements chauds quand les conditions climatiques le nécessitent.
9. Un passage vers les cours « compétitions » sera permis en fonction de l'appréciation des entraîneurs et discussions des responsables techniques.

10. L'entraîneur est seul responsable du bon fonctionnement du cours. Les gymnastes devront respecter les consignes de travail et de sécurité qui leurs seront dictées. Toute indiscipline caractérisée sera communiquée au conseil d'administration qui prendra les sanctions nécessaires.
11. **Les gymnastes se présenteront à l'entraînement à l'heure et en tenue correcte : cheveux attachés, bijoux enlevés, bonbons et chewing-gum jetés. Ils veilleront au bon ordre dans les vestiaires et aux alentours de la salle. Ils respecteront l'environnement et le matériel !**
12. Les entraîneurs et les gymnastes sont tenus de ranger le matériel utilisé à la fin de chaque rotation ainsi qu'en fin de séance.
13. Le calendrier annuel sera distribué à l'inscription des gymnastes et/ou affiché aux valves du Club. Les gymnastes seront priés de s'y référer et d'avertir l'entraîneur en cas d'une éventuelle absence.
14. **Nous déclinons toutes responsabilités en cas de vol dans les vestiaires. Afin d'éviter ceux-ci, veuillez à ne pas venir avec des objets de valeurs (GSM, bijoux, argent, ...). De plus le GSM sera COUPÉ durant le cours !**
15. Pour un bon déroulement des activités, l'accès au gymnase est interdit aux parents, grands-parents, frère, sœurs, durant les entraînements.
16. Les communications se feront principalement (voire uniquement) depuis l'adresse électronique du club lagailardenamur@hotmail.fr. Il est conseillé aux gymnastes et à leur parent d'ajouter cette adresse à votre liste de contact. En outre, l'adresse électronique fournie lors de l'inscription devra être consultée régulièrement par les parents ou tuteur.
17. Tout changement de coordonnées (adresse postale, électronique, numéro de téléphone, ...) devra être notifié au plus vite au secrétariat du club.